



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21027

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 423 886 563

Siret : 423 886 563 00026

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 81 04611

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144670872

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144670872

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : JULLIEN

630 ROUTE DE LA BOUGIE
ZA LA CRAZ
BP 11

38780 ESTRABLIN

Téléphone : 04 74 58 00 44

Portable : 06 14 89 17 32

Site Internet : www.menuiserie-jullien.fr

E-mail : contact@julliensas.com

Responsabilité légale :

JULLIEN LAURENT GUY DIRECTEUR GÉNÉRAL / MIGUET PASCAL PRÉSIDENT

Fax : 04 74 58 08 79

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312 PROB	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	05/12/2023
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	05/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.